



Achat maison avec tole amiante

Par **tibodemi**, le **25/06/2007** à **00:43**

je desire achete et renover une maison pour la louer , la toiture et faite de tole en fibrociment contenant probablement de l amiante . j aimerais savoir si je peux demonte les toles moi meme pour refaire le toit et ce que je dois faire de ces toles ,ai je le droit de m en debarrassè par moi meme?

Par **Dinah**, le **25/06/2007** à **11:47**

Bonjour.

Il serait fortement dangereux pour votre santé de démonter vous-même ces tôles, donc je vous le déconseille fortement.

Sachez que [s]ce n'est pas à vous de le faire[/s]. En effet, quand vous allez acheter la maison, que ce soit par une agence immobilière ou auprès d'un notaire, le vendeur sera tenu de faire pratiquer auparavant un diagnostic, notamment en matière d'amiante. S'il y a vraiment de l'amiante et s'il pose problème, les travaux seront effectués par une entreprise spécialisée et bien équipée, et seront à la charge du vendeur.